

Règlement intérieur

1^{er} Rapide des 3 Pays

ARTICLE 1 – Organisation

Le Club d'Échecs des 3 Pays de Huningue organise son 1^{er} Tournoi homologué Fide de parties rapides nommé « **1^{er} Rapide des 3 Pays** ».

Date : Dimanche 26 mai 2024

Salle de jeu : Maison des Sports, 3 rue de Saint-Louis, 68330 Huningue

ARTICLE 2 – Règles du jeu et appariements

Les règles du jeu sont celles de la FIDE en application au 1^{er} janvier 2024.

Les appariements se font à l'aide du logiciel PAPI au système suisse intégral.

Le Elo pris en compte est le Elo rapide FIDE de mai 2024. Pour les joueurs non-classés ou classés FFE en rapide, le Elo classique FIDE sera pris en compte.

Les appariements publiés sur internet sont donnés à titre indicatif. L'appariement officiel est celui affiché dans la salle de jeu 5 minutes avant le début de la ronde.

ARTICLE 3 – Droits d'inscriptions

Les inscriptions sont à régler en ligne sur notre site internet, jusqu'au samedi 25 mai 12h00, dernier délai. Le nombre de participants maximum est fixé à 120.

L'organisateur ne prendra aucune inscription sur place.

L'inscription en ligne est la seule façon de s'inscrire à notre tournoi.

Pré inscriptions à régler sur place ou inscriptions à régler en ligne sur notre site internet :

www.echecs-huningue.com

- 12 euros pour un adulte
- 8 euros pour un jeune (moins de 20 ans)

Le règlement en espèces des pré inscriptions est majoré :

- 16 euros pour un adulte
- 12 euros pour un jeune (moins de 20 ans)

Deux tournois sont organisés :

- Tournoi A pour les U14, U16, U18, U20, les séniors, les séniors plus et les vétérans
- Tournoi B pour les U8, U10 et U12 (ce tournoi sera mis en place uniquement si le nombre de participants est suffisant).

Les joueurs titrés sont invités.

ARTICLE 4 – Nombre de rondes et cadence

Les deux tournois A et B se jouent en 7 rondes de 15 minutes + 5 secondes par coup.

Décompte des points

Une victoire est comptée 1 point

Une nulle est comptée 0,5 point

Une défaite est comptée 0 point

Règlement intérieur

1^{er} Rapide des 3 Pays

ARTICLE 5 – Horaires des rondes

Pointage de 9h00 à 9h45

Ronde 1 à 10h00

Ronde 4 à 14h00

Ronde 2 à 10h55

Ronde 5 à 14h55

Ronde 3 à 11h50

Ronde 6 à 15h50

PAUSE DEJEUNER

Ronde 7 à 16h45

Remise des prix à 18h00

ARTICLE 6 – Départages des ex aequo

En cas d'égalité de points, les départages suivants seront appliqués dans l'ordre :

1^{er} départage : Buchholz tronqué (score ajusté des adversaires sans les 2 plus faibles)

2^{ème} départage : Buchholz

3^{ème} départage : Performance

ARTICLE 7 – Prix

Au moins 80% des inscriptions sont reversés dans les prix.

La répartition des prix se fait à la place.

Le vainqueur du Tournoi A recevra 300 euros si au moins 100 participants payants.

D'autres prix au classement général et par catégorie seront ajoutés selon le nombre de participants payants.

Le vainqueur du Tournoi B recevra un trophée et un lot en nature. D'autres lots en nature sont prévus pour le classement général. Le premier U10 et le premier U8 recevront une coupe et un lot en nature.

La liste définitive des prix sera affichée au plus tard avant le début de la ronde 4.

ARTICLE 8 – Arbitrage

L'arbitrage du tournoi est assuré par Guillaume GERANDI, arbitre fédéral Elite 1, et par toute autre personne désignée par l'arbitre pour le seconder.

ARTICLE 9 – Commission d'appel

En cas de litige, un joueur peut demander par écrit l'examen de sa réclamation après la fin de la partie et avant la ronde suivante.

Une commission d'appel composée d'un(e) fort(e) joueur(euse), de l'organisateur et d'un arbitre joueur non concerné par le litige se réunit et délibère. Un arbitre de l'open concerné ne peut pas être membre de la commission d'appel, mais il est convoqué pour exposer son point de vue.

Règlement intérieur

1^{er} Rapide des 3 Pays

ARTICLE 10 – Divers

10.1 Une tenue correcte est exigée pour tous les joueurs et les spectateurs.

10.2 Il n'est pas autorisé de poser de quoi s'alimenter sur les tables de jeux.

10.3 Aucun appareil électronique n'est autorisé dans la zone de jeu. Aucun joueur ni spectateur ne peut entrer dans la zone de jeu avec un appareil électronique pendant toute la durée du tournoi. Celui-ci doit être éteint et rangé dans un sac. Les joueurs qui ont terminé leur partie deviennent spectateurs.

10.4 Les joueurs doivent manipuler les pendules convenablement. Dans le cas contraire, après un avertissement oral, une pénalité de temps sera appliquée.

10.5 Il est interdit d'analyser ou de blitzer dans la salle de jeu.

10.6 Pour recevoir son prix, le joueur concerné doit être présent lors de la remise des prix. Aucun prix ne sera remis à un tiers ou délivré avant l'heure de la remise des prix.

10.7 Tout joueur doit avoir un comportement respectueux et courtois pendant toute la durée du tournoi avec les autres joueurs, les organisateurs, les bénévoles et les arbitres.

10.8 Une fois versé, le règlement de l'inscription ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement pour quelque motif que ce soit.

10.9 Les joueurs doivent respecter la Charte du Joueur d'Echecs de la F.F.E.

10.10 Tous les joueurs s'engagent à respecter le présent règlement intérieur.

Fait le à Huningue

L'arbitre principal

L'organisateur

Le président

Guillaume GERANDI

Hervé PERRIN

Jocelyn PARIS